



## Assemblée générale

Cinquante-septième session

Documents officiels

Distr. générale  
27 octobre 2004  
Français  
Original : anglais

---

### Bureau de l'Assemblée générale

#### Compte rendu analytique de la 3<sup>e</sup> séance

Tenue au Siège, à New York, le vendredi 4 octobre 2002, à 9 h 15

*Président* : M. Kavan ..... (République tchèque)

### Sommaire

Adoption de l'ordre du jour de la cinquante-septième session ordinaire de l'Assemblée générale et répartition des questions inscrites à l'ordre du jour (*suite*)

*Demande d'inscription d'une question additionnelle présentée par le Pérou*

*Demande d'inscription d'un point subsidiaire additionnel présentée par le Cambodge*

---

Le présent compte rendu est sujet à rectifications. Celles-ci doivent porter la signature d'un membre de la délégation intéressée et être adressées, *dans un délai d'une semaine à compter de la date de publication du document*, au Chef de la Section d'édition des documents officiels (bureau DC2-750, 2 United Nations Plaza) et également être portées sur un exemplaire du compte rendu.

Les rectifications seront publiées après la clôture de la session, dans un fascicule distinct pour chaque commission.

02-62054 (F)

**0262054**

*La séance est ouverte à 9 h 30.*

**Adoption de l'ordre du jour de la cinquante-septième session ordinaire de l'Assemblée générale et répartition des questions inscrites à l'ordre du jour (suite)**

*Demande d'inscription d'une question additionnelle présentée par le Pérou (A/57/232)*

1. À l'invitation du Président, *M. Balarezo (Pérou)* prend place à la table du Bureau.

2. **M. Balarezo** (Pérou) informe le Bureau que les consultations se poursuivent au sujet de la proposition tendant à inclure une question additionnelle, intitulée « Zone de paix et de coopération en Amérique du Sud », à l'ordre du jour de la session en cours. Il demande donc que l'examen de la demande soit reporté.

3. *Il en est ainsi décidé.*

4. *M. Balarezo (Pérou) se retire.*

*Demande d'inscription d'un point subsidiaire additionnel présentée par le Cambodge (A/57/233)*

5. À l'invitation du Président, *M. Ouch (Cambodge)* prend place à la table du Bureau.

6. **M. Ouch** (Cambodge), se référant à la demande d'inscription, à l'ordre du jour, d'un point subsidiaire additionnel au point 22 intitulé « Coopération entre l'Organisation des Nations Unies et l'Association des nations de l'Asie du Sud-Est », dit que l'Association des nations de l'Asie du Sud-Est (ANASE) a été un partenaire de développement de l'Organisation des Nations Unies pendant plusieurs décennies. Une coopération plus étroite renforcerait l'intégration régionale, aiderait à faire face aux problèmes posés par les nouvelles tendances liées à la mondialisation, et contribuerait à accélérer la croissance économique, le développement social et culturel et l'instauration de la paix et de la stabilité dans la région.

7. **M. Thayeb** (Indonésie) dit que sa délégation appuie la déclaration faite par le représentant du Cambodge. L'Organisation des Nations Unies et l'ANASE partagent l'objectif qu'est le renforcement de la paix et de la sécurité internationales par la croissance économique et sociale et la coopération

entre pays épris de paix. Le Chapitre VIII de la Charte des Nations Unies reconnaît expressément le rôle que les organisations régionales pourraient jouer. En outre, le Secrétaire général a souvent souligné la nécessité d'apporter une réponse collective aux problèmes posés à la communauté internationale, démarche que pourrait renforcer une plus grande coopération entre l'Organisation des Nations Unies et l'ANASE. Une coopération accrue aiderait également l'ANASE à atteindre ses objectifs, qu'il s'agisse de croissance économique, de développement social et culturel ou de paix et de stabilité régionales.

8. *Le Bureau décide de recommander à l'Assemblée générale d'inscrire ce point subsidiaire additionnel à l'ordre du jour de la cinquante-septième session et de l'examiner directement en séance plénière.*

*La séance est levée à 9 h 40.*